

## **Concours de nouvelles, règlement**

### Article 1 – Objet du concours

La ville de Saint-Valery-sur-Somme, l'association Écritoires, l'association AOP Près Salés de la Baie de Somme et le magasin Le Petit Grain vous proposent un concours de nouvelles.

La nouvelle est un récit narratif court qui présente une unité d'action et qui se clôt sur une chute, le plus souvent inattendue.

### Article 2 – **Thème du concours : « Berger.ère, moutons et Baie »**

### Article 3 – Participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique quels que soient son âge et sa nationalité, à l'exception des membres du jury et de leur famille. La participation est gratuite. Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle en langue française.

Les participants pourront concourir dans l'une des trois catégories suivantes :

- Écoliers : individuel ou groupe (à partir de 2 personnes)
- Collégiens : individuel ou groupe (à partir de 2 personnes)
- Adultes et adolescents âgés de 16 ans et plus : individuel

### Article 4 – Déroulement du concours

Les nouvelles seront à envoyer au format PDF avant le 31 juillet 2023, à minuit au plus tard à l'adresse électronique : [le-petit-grain@orange.fr](mailto:le-petit-grain@orange.fr) sans oublier dans le mail et non dans la nouvelle de donner les informations suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail et titre de la nouvelle.

Un numéro d'enregistrement sera attribué à chaque composition pour garantir l'anonymat. Dans l'éventualité de perte, vol ou de dégradation de l'œuvre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

### Article 5 – La nouvelle sera rédigée en langue française de la façon suivante :

- La nouvelle comportera un titre.
- La nouvelle sera obligatoirement dactylographiée, police « ARIAL » en taille 12.
- La nouvelle devra comporter au maximum 4 pages (ou 12 000 signes), les pages seront numérotées.
- La nouvelle ne comportera aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur.
- Le genre littéraire est libre : fantastique, policier, science-fiction, romance, aventure...

Article 6 – En prenant part à ce concours, les participants nous certifient que leur récit n'a jamais été primé dans un autre concours, que la nouvelle est libre de droit, non plagiée et qu'elle n'a jamais été publiée.

Article 7 – Le jury sera présidé par un écrivain picard et composé de membres de l'association L'Écritoire, de membres de l'Association de l'AOP Baie de Somme, d'élus, de passionnés de lecture. Ces derniers ne peuvent prendre part au concours.

Article 8 – Le non-respect des règles précédemment citées entraînera la disqualification de la nouvelle. Les qualités de narration et d'imagination seront des critères essentiels pour l'attribution des prix. Le jury tiendra compte de la correction de la langue française

(syntaxe, orthographe...). Les propos à caractères injurieux, ou racistes, encourageant la haine et/ou la violence ne sont pas tolérés. Toute nouvelle hors sujet, sera éliminée.

Article 9 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Article 10 – Les lauréats pourront être amenés à être photographiés et filmés durant la remise de prix. Ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre de communication.

Article 11 – Les trois meilleurs textes des catégories écoliers, collégiens et adultes seront récompensés.

Article 12 – La remise des prix aura lieu le 16 septembre 2023, jour de la fête du mouton à Saint Valery sur Somme, les lauréats seront prévenus par mail 10 jours avant.

Article 13 – Prix :

Pour les écoliers : une sélection de livres

Pour les collégiens : une sélection de livres

Pour les plus de 16 ans : premier prix 200 euros, deuxième prix 100 euros, troisième prix 50 euros.

Article 14 – Les participants acceptent que leur nouvelle soit publiée soit au format numérique sur internet soit dans le cadre d'une édition papier (journal, recueil...)

Article 15 – Engagement : la participation au concours implique pour chaque concurrent l'acceptation intégrale du présent règlement.

